



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION  
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

-----  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN  
DATE DU DIX-NEUF DÉCEMBRE

DEUX MILLE DIX-HUIT

Affaire n°01-191218 : Conseil Municipal du 13 septembre 2018  
/ Approbation du Procès-Verbal

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **12 DÉCEMBRE 2018** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **25**

Absent (s) : 0

Procuration (s) : 04

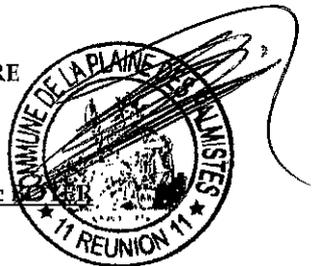
Total des votes : 29

Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

LE MAIRE

Marc Luc



L'an deux mille dix-huit le **DIX-NEUF DÉCEMBRE** à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1<sup>er</sup> adjoint - Laurence FELICIDALI 2<sup>ème</sup> adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3<sup>ème</sup> adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4<sup>ème</sup> adjointe - Micheline ALAVIN 5<sup>ème</sup> adjointe - Yves PLANTE 6<sup>ème</sup> adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7<sup>ème</sup> adjointe - Jean Benoit ROBERT 8<sup>ème</sup> adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Alette ROLLAND conseillère municipale - Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

ABSENT(S) : Néant

PROCURATION(S) : Jean Noël ROBERT conseiller municipal à Priscilla ALOUETTE - Ghislaine DORO conseillère municipale à Sylvie DE ALMEIDA SANTOS - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET - Toussaint GRONDIN conseiller municipal à Alette ROLLAND -

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20181219-DCM01-191218-  
DE  
Date de télétransmission : 21/12/2018  
Date de réception préfecture : 21/12/2018

Affaire n° 01-191218  
Conseil Municipal du 13 septembre 2018 / Approbation du Procès-Verbal

L'an deux mille dix-huit le **TREIZE SEPTEMBRE** à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **06 SEPTEMBRE 2018** que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présents est de **20** à l'ouverture de la séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'adoption du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du **13 SEPTEMBRE 2018**.

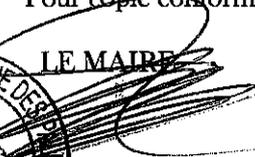
**Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, 3 abstentions (SAINT-LAMBERT Jean-Luc – BOYER Lucien – DELATRE Joëlle), 5 contre (Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Aliette ROLLAND conseillère municipale - Toussaint GRONDIN - Jacques GUERIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA) :**

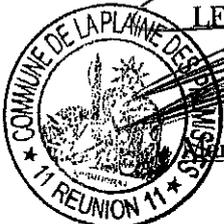
**APPROUVE** le Procès-verbal du conseil municipal du **13 SEPTEMBRE 2018**.

(Pièce-Jointe : Procès-verbal du conseil municipal du **13 SEPTEMBRE 2018**)

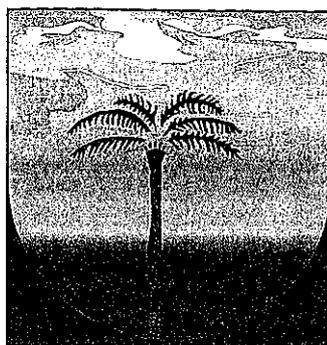
---

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme  
LE MAIRE  
  
Marc Luc BOYER



Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20181219-DCM01-191218-  
DE  
Date de télétransmission : 21/12/2018  
Date de réception préfecture : 21/12/2018



LA PLAINE DES PALMISTES

Procès-verbal  
De la séance du Conseil Municipal  
du 13 septembre 2018

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20181219-DCM01-191218-  
DE  
Date de télétransmission : 21/12/2018  
Date de réception préfecture : 21/12/2018

**PROCÈS-VERBAL DES DELIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SÉANCE  
DU TREIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT**

L'an deux mille dix-huit le **TREIZE SEPTEMBRE** à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

**PRÉSENTS** : Marc Luc BOYER Maire - Laurence FELICIDALI 2<sup>ème</sup> adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3<sup>ème</sup> adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4<sup>ème</sup> adjointe - Micheline ALAVIN 5<sup>ème</sup> adjointe - Yves PLANTE 6<sup>ème</sup> adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7<sup>ème</sup> adjointe - Jean Benoit ROBERT 8<sup>ème</sup> adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Aliette ROLLAND conseillère municipale - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Johnny PAYET conseiller municipal.

**ABSENT(S)** : Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Jacques GUERIN conseiller municipal - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

**PROCURATION(S)** : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1<sup>er</sup> adjoint à Gervile LAN YAN SHUN 3<sup>ème</sup> adjoint - Ghislaine DORO conseillère municipale à Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4<sup>ème</sup> adjointe - Joëlle DELATRE conseillère municipale à Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET conseiller municipal.

Le nombre de présents est de 20 à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal.

**Absent (s) : 05**

**Procuration (s) : 04**

**Total des votes : 24**

Début de préambule : 16h40

Début de la séance : 17h54

Puis le Maire propose de nommer Madame ALOUETTE Priscilla en qualité de secrétaire de séance et lui demande de procéder à l'appel.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

### PRÉAMBULE

Le Maire Souhaite la bienvenue à l'assemblée et précise que ce conseil portera sur différents points :

- des conventions à signer ;
- des adaptations ;
- des discussions ;
- l'affaire de l'Antenne SRR, requête transmise par le Tribunal Administratif suite au recours des 8 requérants contre l'autorisation accordée pour la pose de l'antenne relais de 21 mètres de hauteur d'un opérateur téléphonique. Cette affaire de justice ne va pas changer la vie de la commune, elle suivra son cours.
- des délibérations sur les aménagements, les travaux,
- la présentation des questions budgétaires ;
- le projet d'aménagement du Cœur de Ville (CDV), pour lesquelles les élus devraient valider un plan de financement prévisionnel pour un montant de 5 217 025,89€. Ce projet se déroulera sur deux phases et sur une période de 3 à 4 ans, c'est un engagement pris auprès de la population et permettra à la commune d'aller vers un classement « station de tourisme » LE NÉCESSAIRE DOIT-ETRE FAIT AFIN D'ATTIRER LE TOURISME et il faut intéresser aussi le privé.

- En ce qui concerne l'opération Goyavier : c'est une filière qui commence à se dessiner, ce n'est pas pour réinventer le Goyavier, mais il s'agira de faire en sorte que son organisation d'exploitation, de transformation, de vente, attire les visiteurs et s'ouvre vers le tourisme. D'autres communes travaillent dans ce sens et dans d'autres domaines, la lentille à CILAOS, Salazie a choisi d'adhérer au Village de France.

- LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT dans le domaine de l'eau, dont les affaires n°25, 26, 27, 28 et 29 qui sont à l'ordre du jour. L'objectif pour la commune est de développer la situation de l'eau dans la Plaine des Palmistes.

Le Maire rappelle à l'opposition de la situation, qu'elle a laissée dans le domaine de l'eau et qui remonte en 2012, aucune suite pour la mise en œuvre des actions à mener dans le cadre de la valorisation du SPANC.

Pour la commune, des informations ont été communiquées auprès de la population, réunion avec la population et le bureau d'études. La réglementation doit-être respectée, et ce travail est utile auprès des administrés.

Le Maire s'adresse au Directeur Général des Services, et salue le travail fait par l'Administration. Lorsqu'on porte des jugements négatifs sur le travail qui est fait, c'est porter un jugement négatif sur le travail des agents. C'est l'occasion aussi de remercier les partenaires, l'Office Locale de l'Eau, l'Agence Française de la Biodiversité...

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20181219-DCM01-191218-  
DE  
Date de télétransmission : 21/12/2018  
Date de réception préfecture : 21/12/2018

- En ce qui concerne le Pacte de Solidarité Territoriale. Des contacts ont eu lieu avec le Président MELCHIOR, afin de faire un point sur ce qui avait été envisagé (aides à la commune, dossier du collègue...). Et il a annoncé et acté le lancement du PST. Il est prévu 2 195 408€ pour le PST avec la Commune. Une convention entre le DÉPARTEMENT et la COMMUNE aura pour objet de définir les projets intégrés au Pacte de Solidarité Territoriale de la Commune de la Plaine des Palmistes, tant sur le volet INVESTISSEMENT que celui du FONCTIONNEMENT (SOCIAL) ainsi que les modalités techniques et financières de sa mise en œuvre.

Pour les écoles, avec le plan de dédoublement des classes de CP et CE1, deux classes sont à créer, tout est prévu pour que la commune ne manque de faire face à ses obligations.

- En ce qui concerne le domaine de l'EAU : Plusieurs questions sont à l'ordre du jour, dès 2014 il a fallu pencher sur cette situation de l'eau. Au 1<sup>er</sup> constat : une station de traitement fermée et abandonnée. Aujourd'hui près de 3 095 00,00€ sont affectés sur la station de traitement. Diverses opérations sont engagées, afin d'améliorer la qualité de l'eau et ce en privilégiant la production avec l'augmentation de la capacité du forage et le renforcement de la distribution d'eau potable avec un deuxième réservoir près de 5 666 000€ de financement pour le moment.

Le Maire rappelle que nous sommes dans le redressement de la commune qui est établi, lancé et positionné au point de ne plus faire marche arrière.

Le Maire passe la parole à Jean Luc SAINT-LAMBERT, de l'opposition qui soumet quelques interrogations :

Monsieur Jean Luc SAINT-LAMBERT :

- « Monsieur PARNY est-il toujours le premier adjoint ? S'il l'est toujours, pour combien de temps encore ? J'entends que vous critiquez son manque de personnalité.
- Comment pouvez-vous organiser une réunion sur le Goyavier avec la Chambre de Commerce, en n'associant pas l'Association des producteurs de Goyaviers ?
- Comment comptez-vous participer au développement de la filière sans avoir le soutien des producteurs et transformateurs pour 2019 ?
- Pouvez-vous aussi informer vos élus sur le feuillet du marché forain ? Un chapiteau apparaît le vendredi et disparaît le lundi matin ?
- Etes-vous satisfait du déroulement des festivités du 14 juillet ? L'Association la plus soutenue financièrement par la municipalité a brillé par son absence.
- Au mois d'août, vous avez publié dans la presse, deux appels publics à la concurrence concernant des marchés. L'un concernant la réalisation d'un équipement sportif au 1<sup>er</sup> village à hauteur de 2 600 000€HT et l'autre pour l'Aire des Manifestations pour une enveloppe de 9 000 000€. Pouvez-vous succinctement nous expliquer l'enjeu de ces deux appels publics ?
- Vous avez versé à l'Association la KAZ des LOUPIOTS, une subvention de 25 000€ Au budget prévisionnel, elle avait reçu une subvention de 65 251 € ce qui représente une augmentation de près de 40% ?
- En 2009, le conseil municipal a voté une prime incitative de départ à la retraite aux agents titulaires et non titulaires. Vous souhaitez la supprimer ?
- Vous vous engorgez depuis 2014, de 1000€ par mois de frais de représentation en plus de votre indemnité de maire, soit 72 000€ de frais sur la mandature ? »

Le Maire répond que vous avez fait la démonstration habituelle et apporte brièvement les éléments de réponse :

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20181219-DCM01-191218-  
DE  
Date de télétransmission : 21/12/2018  
Date de réception préfecture : 21/12/2018

- En ce qui concerne la Fête des goyaviers, pour vous cette fête de Goyavier en 2018, devait- être un fiasco.
- En ce qui concerne le marché forain, . Il y a des évènements qui amènent la commune à des prises de décisions. Ce travail est suivi par l'élue Madame DIJOUX Marie Josée, chargée de suivre les affaires économiques sur la commune, entre autres le marché forain. Une réunion a été organisée en lien avec tous les forains dans l'espace culturel, les forains ont pu intervenir. Sous votre mandature, rien n'a été fait, le marché forain est resté en l'état.

Madame DIJOUX Marie Josée souligne qu'il y a satisfaction des forains, et que les tentes seront de nouveau installées ce dimanche avec le système de sécurité. Elle remercie le personnel qui a travaillé avec sérieux depuis deux ans sur l'amélioration de ce marché.

Le Maire explique qu'un marché forain est prévu dans le projet du Cœur de Ville. Les forains seront bien installés. La commune a déjà fait l'acquisition d'un terrain, à proximité de la Gendarmerie, afin de permettre l'installation des forains en attendant les travaux.

En ce qui concerne les deux appels publics à la concurrence : Le Directeur Général des services répond qu'il s'agit de deux consultations pour deux opérations :

- l'Aire des Manifestations ;
- et les équipements sportifs du 1<sup>er</sup> village.

Il nous est permis aujourd'hui de procéder à la consultation, pour retenir les maîtres d'œuvre. La maîtrise d'œuvre, est l'étape qui précède les travaux. La maîtrise d'œuvre est financée depuis 2 à 3 ans. La Commune de la Plaine des Palmistes a été confrontée à des difficultés liées aux aspects environnementaux, qui ont retardé les projets d'une part et qui a nécessité une réorientation des projets (localisation, contenu, dimension et de phasage...). Une première tranche des travaux est prévue pour la partie Aire des Manifestations et consiste à réaliser, aménager, construire un nouveau terrain de football, afin de pouvoir démolir et réaménager l'Aire principale des Manifestations. En parallèle sur le 1<sup>er</sup> village, pour des questions environnementales il n'a pas été possible de lancer celui du terrain de football.

Madame DE ALMEIDA SANTOS Sylvie 4<sup>ème</sup> adjointe précise que c'est suite à un décret sorti en fin d'année, et qui a été modifié. La liste des espèces protégées a été revue, et il y a des espèces présentes sur le territoire de la Plaine des Palmistes qu'il faut prendre en considération.

Madame FÉLICIDALI Laurence 2<sup>ème</sup> adjointe souhaite apporter des éléments de réponse suite aux propos de Monsieur Jean Luc SAINT-LAMBERT :

En ce qui concerne la KAZ des LOUPIOTS : la subvention allouée pour un montant de 25 000€ est justifiée pour le financement partiel de 2 emplois aidés. Le recrutement de ces animateurs devait- être porté par la Ville, sauf que le Pôle Emploi a fait la préférence de donner le contrat directement à la KAZ des LOUPIOTS, d'où l'augmentation des salaires. Pour mémoire l'OMJL bénéficiait d'un budget de 160 000€ alors que la KAZ des LOUPIOTS perçoit moitié moins.

En ce qui concerne la prime de départ à la retraite : c'est l'affaire n°20 qui est présentée à l'ordre du jour.

Le Maire précise que l'Association « Les Boules Vertes Palmiplainois » n'a pas participé à la manifestation du 14 juillet. Un tournoi inter club a été organisé ce jour-là. C'est une association qui anime la Plaine.

En ce qui concerne Le dysfonctionnement du matériel lors de la cérémonie de dépôt de gerbes, c'est un incident mineur.

Vous avez parlé du 1<sup>er</sup> adjoint, « Cela vous ferait plaisir que le maire et le 1<sup>er</sup> adjoint soient en désaccord total. Mais vous parlez de quelqu'un qui a des missions en dehors de la commune ». C'est pour cela que Madame DE ALMEIDA SANTOS Sylvie 4<sup>ème</sup> adjointe, ainsi que Madame FÉLICIDALI Laurence 2<sup>ème</sup> adjointe, interviendront sur les affaires en fonction de leur domaine de compétences.

En ce qui concerne la suppression de la prime de départ à la retraite : avec la mise en place du nouveau régime indemnitaire dénommé RIFSEEP, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les possibilités de versement et d'attribution, telles qu'exposées dans la dite délibération, ne sont plus possibles sur un plan réglementaire.

Le Maire annonce qu'il y a des affaires modifiées, documents remis en séance :

Affaire n° 09-130918 : Budget Annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) / Approbation du Budget Supplémentaire 2018

Affaire n° 19-130918 : Organisation des services municipaux / Evolution du tableau des effectifs permanents du personnel communal (création de postes)

Affaire n° 22-130918 : Pacte de Solidarité Territoriale 2018-2020 / Approbation de la convention globale portant sur les volets investissement (équipement) et fonctionnement (social)

Affaire n° 23-130918 : Aménagement et restructuration du Cœur De Ville (CDV) / Validation de l'élément PRO et du plan de financement prévisionnel de l'opération en phase réalisation

Affaire n° 29-130918 : Renforcement de la distribution d'eau potable sur les secteurs Dureau au 1<sup>er</sup> Village et Ginet-Carron au Bras Piton / Modification du plan de financement

Affaire n° 33-130918 : Maîtrise foncière de la parcelle AD 206 en partie sise au Premier Village et appartenant à la SCI FUNG Bellepierre / Validation de l'acquisition

L'ordre du jour est abordé :

## Ordre du jour

Affaires
Affaire n° 01-130918 : Conseil Municipal du 14 juin 2018 / Approbation du Procès-Verbal
Affaire n° 02-130918 : Budget Principal de la Ville / Affectation du résultat constaté au CA 2017 sur le budget 2018
Affaire n° 03-130918 : Budget Annexe de l'Eau potable / Affectation du résultat constaté au CA 2017 sur le budget 2018
Affaire n° 04-130918 : Budget Annexe du SPANC / Affectation du résultat constaté au CA 2017 sur le budget 2018
Affaire n° 05-130918 : Budget Annexe des Pompes Funèbres / Affectation du résultat constaté au CA 2017 sur le budget 2018
Affaire n° 06-130918 : Budget Principal de la Ville / Approbation du Budget Supplémentaire 2018
Affaire n° 07-130918 : Budget Principal de la Ville / Versement d'une avance complémentaire au budget annexe du lotissement communal de la Petite Plaine

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20181219-DCM01-191218-  
DE  
Date de télétransmission : 21/12/2018  
Date de réception préfecture : 21/12/2018

**Commune de la Plaine des Palmistes**  
**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 septembre 2018**

Affaire n° 08-130918 : Budget Annexe de l'Eau potable / Approbation du Budget Supplémentaire 2018
Affaire n° 09-130918 : Budget Annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) / Approbation du Budget Supplémentaire 2018
Affaire n° 10-130918 : Budget Annexe des Pompes Funèbres / Approbation du Budget Supplémentaire 2018
Affaire n° 11-130918 : Budget Annexe du lotissement de la Petite Plaine / Approbation du Budget Supplémentaire 2018
Affaire n°12-130918 : Subvention aux associations / Attribution complémentaire pour l'exercice 2018
Affaire n° 13-130918 : Antenne SRR / Autorisation donnée au maire pour ester en justice dans l'instance n° 1800028-1 devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis
Affaire n° 14-130918 : Dématérialisation du contrôle de la légalité / Validation de l'avenant n°3 à la convention ACTES pour la télétransmission de l'ensemble des actes soumis au contrôle de légalité (extension du périmètre des actes et preuve des échanges)
Affaire n° 15-130918 : Développement touristique et classement de la Commune de La Plaine des Palmistes / Demande de dénomination de commune touristique
Affaire n° 16-130918 : SEMAC / Présentation du rapport de l'administrateur représentant l'assemblée spéciale
Affaire n° 17-130918 : SPL Energies Réunion / Présentation du rapport d'activités du mandataire pour l'exercice 2017
Affaire n° 18-130918 : SPL Maraïna / Cession d'actions entre la commune de Saint-Pierre et la commune de Sainte-Rose entraînant une modification de l'actionnariat
Affaire n° 19-130918 : Organisation des services municipaux / Evolution du tableau des effectifs permanents du personnel communal (création de postes)
Affaire n° 20-130918 : RIFSEEP / Abrogation de la délibération du 25 juin 2009 portant attribution de la prime incitative de départ à la retraite
Affaire n° 21-130918 : Modification du tableau des effectifs du personnel communal pour accroissement temporaire d'activité / Création de postes pour les besoins temporaires
Affaire n° 22-130918 Pacte de Solidarité Territoriale 2018-2020 / Approbation de la convention globale portant sur les volets investissement (équipement) et fonctionnement (social)
Affaire n° 23-130918 : Aménagement et restructuration du Cœur De Ville (CDV) / Validation de l'élément PRO et du plan de financement prévisionnel de l'opération en phase réalisation
Affaire n° 24-130918 : Aménagement paysager et urbain du CD55 (section comprise entre la RN3 et le carrefour des Remparts) / Information sur l'avancée des études
Affaire n° 25-130918 : Redémarrage de la station de potabilisation du Bras des Calumets / Validation de l'élément PRO et du financement prévisionnel de l'opération
Affaire n° 26-130918 : Mesure et instrumentation du réseau de distribution AEP en lien avec le redémarrage de la station de potabilisation (mesure du COT et du débit) / Validation du projet et du plan de financement sur l'OLE (mesure 2.4)
Affaire n° 27-130918 : Création d'un nouveau réservoir sur Bras Piton / Demande de financements croisés
Affaire n° 28-130918 : Programme de travaux et d'études financés par l'OLE portant sur les services d'eau potable et d'assainissement non collectif / Validation du financement de l'OLE et demande de financement complémentaire (PRR2 et AFB)
Affaire n° 29-130918 : Renforcement de la distribution d'eau potable sur les secteurs Dureau au 1er Village et Ginet-Carron au Bras Piton / Modification du plan de financement
Affaire n° 30-130918 : Cession des parcelles communales cadastrées AC 537 et 538 sises à la rue Anaclet BEGUE dans ZA au Premier Village / Validation de la vente à Mr BENARD Jean Max
Affaire n° 31-130918 : Mutation foncière / Echange des parcelles AK 58 et 59 appartenant à la Fédération de la Ligue de l'Enseignement au centre-ville contre la parcelle AI 896 en partie appartenant à la Commune sur le secteur de la Croix-Rouge
Affaire n° 32-130918 : Acquisition de la parcelle AD 571 sise au Premier Village et appartenant à Mr BEGUE Luc René / Approbation de la convention de portage entre la Commune et l'EPFR
Affaire n° 33-130918 : Maîtrise foncière de la parcelle AD 206 en partie sise au Premier Village et appartenant à la SCI FUNG Bellepierre / Validation de l'acquisition
Affaire n° 34-130918 : Maîtrise foncière des parcelles cadastrées AW 102, 108, 472 et 473 situées au Bras Piton et appartenant à Mme NATIVEL Mireille / Validation de l'acquisition

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20181219-DCM01-191218-  
DE  
Date de télétransmission : 21/12/2018  
Date de réception préfecture : 21/12/2018

Commune de la Plaine des Palmistes  
Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 septembre 2018

Affaire n° 35-130918 : Cession des parcelles communales cadastrées AT 668 et 680 sises à la rue Bouvier DELOZIER au 2ième Village / Validation de la vente au profit des époux ANAMMIALO Pascal et Paule

Affaire n° 36-130918 : Impasse DIEUDONNE / Rétrocession à l'euro symbolique et en l'état de la parcelle AM 394 correspondant à l'emprise de la voie

Affaire n° 37-130918 : Cession de la parcelle cadastrée AD 185 en partie / Validation des modalités de la vente (surface arpentée et échéancier) à Mr SAINT-AGNAN, gérant de l'EURL Concept Immobilier

**Le Maire** soumet au vote le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 juin 2018. Puis il demande s'il y a des remarques ?

Affaire n° 01-130918  
Conseil Municipal du 14 juin 2018 / Approbation du Procès-Verbal

Observations : Pas de remarque

Puis le Maire procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à **LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**, 1 élu absent au moment du vote (ALAVIN Micheline 5ème adjointe) :

- **APPROUVE** le Procès-verbal du conseil municipal du 14 juin 2018  
---ooOoo---

**Départ de l'opposition Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Lucien BOYER conseiller municipal**

Affaire n° 02-130918 :  
Budget Principal de la Ville / Affectation du résultat constaté au CA 2017 sur le budget 2018

Observations : Pas de remarque

Puis le Maire procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à **LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**, 2 élus absents au moment du vote (ALAVIN Micheline 5ème adjointe - HOAREAU René conseiller municipale) :

- **AFFECTE** un montant de 254 251,40 € en recette de la section d'investissement au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.
- **AFFECTE** le solde, soit 1 986 130,57 € en recette de fonctionnement, au compte 002, pour un montant de 1 986 130,57 euros.

---ooOoo---

Affaire n° 03-130918 :  
Budget Annexe de l'Eau potable / Affectation du résultat constaté au CA 2017 sur le budget 2018

Observations :

**Madame ROLLAND Alette Conseillère municipale** souhaite intervenir sur le dossier de l'eau. « Depuis 2015 les enveloppes ont été inscrites au BP et au BS dont :

En 2015 : 2 889 817,04€

En 2016 : 3 355 703,44€

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20181219-DCM01-191218-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2018  
Date de réception préfecture : 21/12/2018

En 2017 : 3 885 136,14€

En 2018 après le vote : 6 824 113,20€ ce qui donne un total du budget de l'eau de 2015 à 2018 de **16 954 769,82€** en exploitation et en Investissement pour les inscriptions suivantes :

- Diagnostic de potabilisation ;
- Amélioration de la qualité de l'eau ;
- Recherche de diverses fuites ;
- Réparation de captage
- Remplacement des réseaux anciens et des compteurs ;
- Renforcement et distribution d'eau ;
- Station de traitement au Bras des Calumets.

Ce sont des inscriptions qui se répètent depuis 2015, à chaque vote de budget BP et BS, avec la mise en avant chaque année de la réhabilitation de la station de potabilisation, pour redémarrer la filière de traitement de l'eau.

D'autres affaires dans le domaine de l'eau présentées à l'ordre du jour :

- **L'affaire 26** consiste à valider le projet d'équiper le réseau d'eau potable afin de mieux ; contrôler la qualité de l'eau distribuée.
- **L'affaire 27** à la création d'un nouveau réservoir sur Bras Piton ;
- **L'affaire 29** le renforcement de la distribution d'eau potable sur les secteurs Dureau au 1<sup>er</sup> village et Ginet-Carron au Bras Piton.

**Pourquoi tous les travaux présentés depuis 2015 ne sont pas encore réalisés, alors qu'il y a eu déjà un budget de 16 954 769,82€ ?**

**Pourquoi avons-nous encore une eau très sale au robinet et régulièrement inconsommable ? »**

Le Maire demande au Directeur Général des Services de répondre.

Le Directeur Général des Services : Vous avez listé une série d'inscriptions budgétaires, qui sont dans les différents avancements d'études. En additionnant les montants, ce n'est pas la bonne méthode. C'est important, nous lançons les travaux que sur des dossiers qui sont prêts, matures et de niveau PRO.

Effectivement depuis 2014 et 2015, de nombreux montants ont été signalés, mais à des étapes différentes. C'est une validation par étape, d'où le passage régulier au conseil municipal. Il ne faut absolument pas confondre ce qui relève de la comptabilité communale, du Compte de Gestion, du Compte Administratif et des autorisations qui sont données au Maire, pour pouvoir régler les dépenses et encaisser des recettes.

Les montants que vous signalés sont vrais, mais il ne faut pas les additionner, puisqu'ils sont repris lors des études qui sont mises en place. Nous parlons de la station de traitement depuis 2014, elle est aujourd'hui au stade PRO et à ce stade nous pouvons passer au stade de consultation des entreprises. C'est une réalité, nous voudrions aller plus vite. Mais ce n'est pas possible, il y a l'ARS, les partenaires et les contrôleurs qui sont présents.

Monsieur HOAREAU Jacky, Directeur Financier précise que ce sont des inscriptions budgétaires, et il ne faut pas faire de comparaison sur des autorisations budgétaires. Les chiffres annoncés n'ont pas de signification, en tant que tels.

Le Directeur Général des Services précise à Madame ROLLAND, il est possible de vous communiquer les chiffres.

Puis le Maire procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la majorité 20 voix pour, et 1 abstention (ROLLAND Alette conseillère municipale) :

- **AUTORISE LE REPORT** de la totalité du résultat cumulé de 525 323,05 € en recette d'exploitation, au compte 002, pour un montant de 525 323,05 euros.

---ooOoo---

Affaire n° 04-130918 :

Budget Annexe du SPANC/ Affectation du résultat constaté au CA 2017 sur le budget 2018

Observations : Pas de remarque

Puis le Maire procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- AFFECTE le résultat cumulé d'exploitation 2017 en recette de d'exploitation, au compte 002, pour un montant de 48 859,88 euros.

---ooOoo---

Affaire n° 05-130918 :

Budget Annexe des Pompes Funèbres/ Affectation du résultat constaté au CA 2017 sur le budget 2018-----

Observations : Pas de remarque

Puis le Maire procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- AUTORISE LE REPORT de la totalité du résultat en recette à la section d'exploitation au compte 002 pour un montant de 3 138,31 €.

---ooOoo---

Affaire n° 06-130918 :

Budget Principal de la Ville/ Approbation du Budget Supplémentaire 2018

Observations : Pas de remarque

Puis le Maire procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- VOTE le projet de budget supplémentaire 2018 présenté ci-dessus au niveau du chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres.

---ooOoo---

Affaire n° 07-130918 :

Budget Principal de la Ville/ Versement d'une avance complémentaire au budget annexe du lotissement communal de la Petite Plaine

Observations : Pas de remarque

Puis le Maire procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la majorité 19 voix pour, 1 abstention (ROLLAND Alette conseillère municipale) et 1 élu absent au moment du vote (ROBERT Jean Noël conseiller municipal) :

- VALIDE le versement de cette avance d'un montant de 42 010 € au budget annexe du lotissement.

---ooOoo---

Affaire n° 08-130918 :  
Budget Annexe de l'Eau potable / Approbation du Budget Supplémentaire 2018

Observations : Pas de remarque

Puis le Maire procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la majorité 19 voix pour, 1 abstention (ROLLAND Alette conseillère municipale) et 1 élu absent au moment du vote (ROBERT Jean Noël conseiller municipal) :

- VOTE le projet de budget supplémentaire 2018 présenté ci-dessus au niveau du chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres.
- AUTORISE le maire ou en son absence, l'élu délégué à signer tous les documents y afférents

---ooOoo---

MODIFICATIF remis en séance  
Affaire n° 09-130918 :  
Budget Annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) / Approbation  
du Budget Supplémentaire 2018

Observations : Pas de remarque

Puis le Maire procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- VOTE le projet de budget supplémentaire 2018 présenté ci-dessus au niveau du chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres.
- AUTORISE le maire ou en son absence, l'élu délégué à signer tous les documents y afférents

---ooOoo---

Affaire n° 10-130918 :  
Budget Annexe des Pompes Funèbres / Approbation du Budget Supplémentaire 2018

Observations : Pas de remarque

Puis le Maire procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- VOTE le projet de budget supplémentaire 2018 présenté ci-dessus au niveau du chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres.
- AUTORISE le maire ou en son absence, l'élu délégué à signer tous les documents y afférents

---ooOoo---

Affaire n° 11-130918 :  
Budget Annexe du lotissement de la Petite Plaine /  
Approbation du Budget Supplémentaire 2018

Observations : Pas de remarque

Puis le Maire procède au vote.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20181219-DCM01-191218-  
DE  
Date de télétransmission : 21/12/2018  
Date de réception préfecture : 21/12/2018

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la majorité 19 voix pour, 1 abstention (ROLLAND Alette conseillère municipale) et 1 élu absent au moment du vote (LAN YAN SHUN Gervile 3<sup>ème</sup> adjoint) :

- VOTE le projet de budget supplémentaire 2018 présenté ci-dessus au niveau du chapitre sans votre formel sur chacun des chapitres.
- AUTORISE le maire ou en son absence, l'élu délégué à signer tous les documents y afférents

---ooOoo---

Affaire n°12-130918 :  
Subvention aux associations / Attribution complémentaire pour l'exercice 2018

Observations :

Madame ROLLAND Alette précise que l'Association «Les Boules Vertes Palmiplainois» a déjà bénéficié d'une subvention de 5 000,00€ au BP. Est-il normal qu'elle perçoit une enveloppe supplémentaire de 2000,00€ soit 7 000,00€ de subventions pour 2018 au détriment d'autres associations plus nécessiteuses ? C'est pour cette raison que je m'oppose.

Le Maire répond que «Les Boules Vertes Palmiplainois» a fait un courrier et cette subvention a été accordée compte tenu du programme de l'association.

L'élu, GONTHIER André concerné par l'attribution des subventions aux associations quitte la salle, et ne participe pas au vote.

Puis le Maire procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la majorité 19 voix pour, 1 opposition (ROLLAND Alette conseillère municipale) et 1 élu absent au moment du vote (GONTHIER André conseiller municipal) :

- VALIDE les montants des subventions indiqués ci-dessus ;
- AUTORISE le maire ou en son absence l'élu délégué à signer tous les documents y afférents.

---ooOoo---

Départ de Monsieur HOAREAU René, conseiller municipal qui donne procuration à Monsieur LÉGER Victorin conseiller municipal

Affaire n° 13-130918 :

Antenne SRR / Autorisation donnée au maire pour ester en justice dans l'instance n° 1800028-1  
devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis

Observations : Pas de remarque

Puis le Maire procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la majorité 20 voix pour, 1 opposition (ROLLAND Alette conseillère municipale) :

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20181219-DCM01-191218-  
DE  
Date de télétransmission : 21/12/2018  
Date de réception préfecture : 21/12/2018

- **DONNE POUVOIR** au maire pour défendre les intérêts de la Commune afin d'ester en justice dans l'instance N° 1800028-1, devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis,
- **DESIGNE** Maître Jean Jacques MOREL, avocat au Barreau de Saint-Denis pour représenter la Commune dans cette instance,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'élu délégué à effectuer toutes les démarches afférentes à cette affaire.

---ooOoo---

**Affaire n° 14-130918 :**  
**Dématérialisation du contrôle de la légalité / Validation de l'avenant n°3 à la convention ACTES pour la télétransmission de l'ensemble des actes soumis au contrôle de légalité (extension du périmètre des actes et preuve des échanges)**

Observations : Pas de remarque

Puis le Maire procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- **VALIDE** le projet d'avenant n°3 annexé,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'Adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

---ooOoo---

Le Maire demande à Madame DE ALMEIDA SANTOS Sylvie 4<sup>ème</sup> adjointe de présenter les affaires suivantes :

**Affaire n° 15-130918 :**  
**Développement touristique et classement de la Commune de La Plaine des Palmistes / Demande de dénomination de commune touristique**

Observations : Pas de remarque

Puis Madame DE ALMEIDA SANTOS Sylvie 4<sup>ème</sup> adjointe procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- **AUTORISE** le Maire ou, en son absence, l'Adjoint délégué, à solliciter la dénomination de commune touristique selon la procédure prévue à l'article 1 du décret n° 2008-884 susvisé et à effectuer toutes les démarches y afférentes.

---ooOoo---

**Affaire n° 16-130918 :**  
**SEMAC / Présentation du rapport de l'administrateur représentant l'assemblée spéciale**

Observations : Pas de remarque

Puis Madame DE ALMEIDA SANTOS Sylvie 4<sup>ème</sup> adjointe procède au vote.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20181219-DCM01-191218-  
DE  
Date de télétransmission : 21/12/2018  
Date de réception préfecture : 21/12/2018

**Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :**

- APPORTE ses observations au rapport ;
- PREND ACTE de cette communication.

---ooOoo---

Affaire n° 17-130918 :  
SPL Energies Réunion / Présentation du rapport d'activités du mandataire pour l'exercice 2017

Observations : Pas de remarque

Puis Madame DE ALMEIDA SANTOS Sylvie 4<sup>ème</sup> adjointe procède au vote.

**Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :**

- PREND ACTE de ce rapport écrit joint en annexe qui contient :
  - Une fiche synthétique de la gouvernance de la SPL ENERGIES REUNION
  - Un rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée générale-exercice 2017

---ooOoo---

Affaire n° 18 -130918 :  
SPL Maraina / Cession d'actions entre la commune de Saint-Pierre et la commune de Sainte-Rose entraînant une modification de l'actionnariat

Observations : Pas de remarque

Puis Madame DE ALMEIDA SANTOS Sylvie 4<sup>ème</sup> adjointe procède au vote.

**Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :**

- APPROUVE la cession de cinq mille (5 000) actions de la Ville de Saint-Pierre entièrement libérées et qui lui appartiennent dans le capital de la SPL MARAINA moyennant le prix d'un (1) euro par action auprès de la Commune de Sainte-Rose en tant qu'actionnaire de la SPL MARAINA respectivement à hauteur de 5 000 € représentant 5 000 actions d'un (1) euro chacune, par l'achat d'actions auprès de Saint-Pierre ;
- AUTORISE le représentant de notre collectivité à la SPL MARAINA à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision, à participer, les cas échéants, au vote des instances délibératives de la SPL MARAINA et à signer tous documents correspondants ;
- AUTORISE la cession des actions entre la Ville de Saint-Pierre et la Commune de Sainte-Rose.

---ooOoo---

Le Maire demande à Madame FÉLICIDALI Laurence 2<sup>ème</sup> adjointe de présenter les affaires suivantes :

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20181219-DCM01-191218-  
DE  
Date de télétransmission : 21/12/2018  
Date de réception préfecture : 21/12/2018

Affaire n° 19-130918 :  
Organisation des services municipaux / Evolution du tableau des effectifs permanents  
du personnel communal (création de postes)

-----  
Observations : Pas de remarque

Puis Madame FÉLICIDALI Laurence 2<sup>ème</sup> adjointe procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la majorité 20 voix pour, 1 abstention (ROLLAND Alette conseillère municipale) :

- APPROUVE les créations et modifications susvisées ;
- MODIFIE le tableau des effectifs du personnel communal, en conséquence ;
- AUTORISE le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer tous documents relatifs à cette affaire.

---ooOoo---

Affaire n° 20-130918 :  
RIFSEEP / Abrogation de la délibération du 25 juin 2009 portant attribution de la prime  
incitative de départ à la retraite

-----  
Observations : Pas de remarque

Puis Madame FÉLICIDALI Laurence 2<sup>ème</sup> adjointe procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- ABROGE la délibération du 25 juin 2009 portant attribution de la prime incitative de départ à la retraite,
- AUTORISE le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer tous documents relatifs à cette affaire

--ooOoo--

Affaire n° 21-130918 :  
Modification du tableau des effectifs du personnel communal pour accroissement  
temporaire d'activité / Création de postes pour les besoins temporaires

-----  
Observations : Pas de remarque

Puis Madame FÉLICIDALI Laurence 2<sup>ème</sup> adjointe procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- APPROUVE la modification du tableau des effectifs pour accroissement temporaire d'activité ;
- HABILITE l'autorité à recruter les dits agents par voie contractuelle pour pourvoir à ces emplois temporaires ;
- AUTORISE le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer tous documents relatifs à cette affaire.

---ooOoo---

- Madame FÉLICIDALI Laurence 2<sup>ème</sup> adjointe présente la partie fonctionnement social ;
- Madame DE ALMEIDA SANTOS Sylvie 4<sup>ème</sup> adjointe présente la partie équipement.

MODIFICATIF remis en séance

Affaire n° 22-130918

Pacte de Solidarité Territoriale 2018-2020 / Approbation de la convention globale portant sur les volets investissement (équipement) et fonctionnement (social)

Observations :

Le Directeur Général des services précise que pour la Plaine des Palmistes, le montant attribué au titre du volet Investissement est de 2 195 408 € et peut évoluer par voie d'avenant. Par contre la partie « fonctionnement social » est dévolue au CCAS et n'est pas une enveloppe définitive et peut évoluer en nombre d'actions et en montant.

Aujourd'hui, la commune est à trois actions, certaines communes sont à cinq. La commune peut dans la durée 2018-2020 inscrire de nouvelles actions, dont une pour l'année prochaine dans le cadre de l'amélioration de l'habitat. D'autres expertises sont à envisager, principalement vers les jeunes et l'insertion, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite et aussi aux familles.

Puis Madame DE ALMEIDA SANTOS Sylvie 4<sup>ème</sup> adjointe procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- ACTE la démarche partenariale,
- VALIDE les projets proposés tant sur le volet INVESTISSEMENT que celui du FONCTIONNEMENT (SOCIAL),
- PREVOIT aux budgets respectifs les dépenses afférentes,
- AUTORISE le Maire à signer le Pacte de Solidarité Territoriale,
- AUTORISE le Maire ou son élu délégué à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

---ooOoo---

Madame DE ALMEIDA SANTOS Sylvie 4<sup>ème</sup> adjointe présente les affaires suivantes :

Le Maire souligne que ce projet se réalisera en deux phases : la phase 1 avec des ilots et la phase 2 afin de permettre la réalisation des travaux, tout en maintenant les activités économiques et commerciales actuelles et dans l'attente de leur relocalisation. La commune a fait l'acquisition d'un terrain derrière la gendarmerie. Le marché forain sera transféré et aménagé à cet emplacement.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20181219-DCM01-191218-  
DE  
Date de télétransmission : 21/12/2018  
Date de réception préfecture : 21/12/2018

**MODIFICATIF remis en séance**

Affaire n° 23-130918  
Aménagement et restructuration du Cœur De Ville (CDV) / Validation de l'élément PRO  
et du plan de financement prévisionnel de l'opération en phase réalisation

Observations :

Madame ROLLAND Aliette : « Vous avez précisé que lors de la PHASE 1, vous allez faire l'ouverture des ilots, de quel ilot s'agit-il ? La POSTE se trouve sur quel ilot ?

Le Directeur Général des Services répond qu'il s'agit des ilots 1, 2, 4, 5 et 6.

Madame DE ALMEIDA SANTOS Sylvie 4<sup>ème</sup> adjointe répond qu'une réunion d'information avec les commerçants sera organisée, afin d'apporter des informations utiles à ce projet. Il y aura en premier des travaux de voirie, de réseau d'eau, de parking. Nous avons conscience de l'activité économique avec la Pharmacie, le centre médical, la Poste et les commerces. Au niveau du marché forain, en lien avec Madame DIJOUX Marie Josée, élue délégué, il y aura une réunion avec les forains (marché forain qui doit-être déplacé).

Un espace derrière la Gendarmerie va être aménagé en conséquence, afin d'accueillir tous les commerçants et un marché forain provisoire, qui va durer 2 ans environ.

Dans la phase 1, Un ilot 6 va être construit en priorité et va accueillir tous les commerçants (Poste, Pharmacie, centre médical... du Cœur de Ville actuel), pas de cessation d'activité. Aucune destruction de bâtiment ne sera envisagée, tant que cet ilot 6 ne sera pas construit et prêt à accueillir les commerçants actuels.

Le Maire et Madame DE ALMEIDA SANTOS Sylvie 4<sup>ème</sup> adjointe terminent les explications par une présentation sur plan concernant l'aménagement et restructuration du Cœur De Ville.

Puis Madame DE ALMEIDA SANTOS Sylvie 4<sup>ème</sup> adjointe procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- VALIDE le dossier PROJET,
- VALIDE le plan de financement ainsi que la participation financière de la Commune à hauteur de 612 578,46 € sur les dépenses éligibles HT,
- AUTORISE le Maire à signer la demande de subvention au titre de la mesure 7.05 du FEDER,
- AUTORISE LE DEPOT du dossier de demande de subvention auprès de la Région Réunion, autorité de gestion locale du FEDER.

---ooOoo---

Départ de ROLLAND Aliette conseillère municipale.

Affaire n° 24-130918  
Aménagement paysager et urbain du CD55 (section comprise entre la RN3 et le carrefour  
des Remparts) / Information sur l'avancée des études

Observations : Pas de remarque

Puis Madame DE ALMEIDA SANTOS Sylvie 4<sup>ème</sup> adjointe procède au vote.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20181219-DCM01-191218-  
DE  
Date de télétransmission : 21/12/2018  
Date de réception préfecture : 21/12/2018

**Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :**

- **PREND CONNAISSANCE** des études réalisées à ce stade du projet et des prévisions de travaux correspondantes.

---ooOoo---

**Affaire n° 25-130918**  
**Redémarrage de la station de potabilisation du Bras des Calumets / Validation de l'élément PRO et du financement prévisionnel de l'opération**

-----

Observations : Pas de remarque

Puis Madame DE ALMEIDA SANTOS Sylvie 4<sup>ème</sup> adjointe procède au vote.

**Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :**

- **VALIDE** le dossier PRO,
- **VALIDE** le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter le financement de ces opérations à l'Office de L'Eau et à l'Etat (instructeur ARS),
- **AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.

---ooOoo---

**Affaire n° 26-130918**  
**Mesure et instrumentation du réseau de distribution AEP en lien avec le redémarrage de la station de potabilisation (mesure du COT et du débit) / Validation du projet et du plan de financement sur l'OLE (mesure 2.4)**

-----

Observations : Pas de remarque

Puis Madame DE ALMEIDA SANTOS Sylvie 4<sup>ème</sup> adjointe procède au vote.

**Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :**

- **VALIDE** le projet d'équiper le réseau d'eau potable afin de mieux contrôler la qualité de l'eau distribuée,
- **VALIDE** le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter le financement de cette opération à l'Office Local de L'Eau,
- **AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à ces affaires.

---ooOoo---

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20181219-DCM01-191218-  
DE  
Date de télétransmission : 21/12/2018  
Date de réception préfecture : 21/12/2018

Affaire n° 27-130918 :  
Création d'un nouveau réservoir sur Bras Piton / Demande de financements croisés

Observations : Pas de remarque

Puis Madame DE ALMEIDA SANTOS Sylvie 4<sup>ème</sup> adjointe procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- VALIDE le plan de financement ci-dessus,
- AUTORISE le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter le financement de cette opération à l'Agence Française pour la Biodiversité et au Conseil Départemental au titre du PST,
- AUTORISE le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.

---ooOoo---

Affaire n° 28-130918 :  
Programme de travaux et d'études financés par l'OLE portant sur les services d'eau potable et d'assainissement non collectif / Validation du financement de l'OLE et demande de financement complémentaire (PRR2 et AFB)

Observations : Pas de remarque

Puis Madame DE ALMEIDA SANTOS Sylvie 4<sup>ème</sup> adjointe procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- VALIDE les plans de financement croisé définitifs ci-dessus,
- AUTORISE le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à ces affaires.

---ooOoo---

MODIFICATIF remis en séance

Affaire n° 29-130918 :  
Renforcement de la distribution d'eau potable sur les secteurs Dureau au 1er Village et Ginet-Carron au Bras Piton / Modification du plan de financement

Observations : Pas de remarque

Puis Madame DE ALMEIDA SANTOS Sylvie 4<sup>ème</sup> adjointe procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- VALIDE le nouveau plan de financement et la participation financière de la Commune à hauteur de 307 800,70 €,
- VALIDE la participation financière de l'Etat au titre du FEI 2018 d'un montant de 615 000.00 €,
- VALIDE la participation financière de l'OLE pour un montant de 743 422.50 €,

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20181219-DCM01-191218-  
DE  
Date de télétransmission : 21/12/2018  
Date de réception préfecture : 21/12/2018

- **AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions du Fonds Exceptionnel d'Investissement 2018 et de l'Office de l'eau,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'Adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

---ooOoo---

Affaire n° 30-130918 :

Cession des parcelles communales cadastrées AC 537 et 538 sises à la rue Anaclet BEGUE dans ZA au Premier Village / Validation de la vente à Mr BENARD Jean Max

-----

Observations :

Le **Directeur Général des Services** précise qu'il s'agit d'un échange de foncier à valeur égale. Les deux parties, la Commune et la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) se sont mises d'accord sur la valeur des biens tout en respectant la valeur des domaines.

Puis Madame DE ALMEIDA SANTOS Sylvie 4<sup>ème</sup> adjointe procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à **LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :**

- **PROCEDE** à la validation de la cession des terrains référencés AC 537 et AC 538, hors frais notariaux, aux prix de 25 000 € pour l'un et 65 900 € pour l'autre soit au total 90 900 €,
- **AUTORISE** le Maire ou, en son absence, l'Adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes

---ooOoo---

Affaire n° 31-130918 :

Mutation foncière / Echange des parcelles AK 58 et 59 appartenant à la Fédération de la Ligue de l'Enseignement au centre-ville contre la parcelle AI 896 en partie appartenant à la Commune sur le secteur de la Croix-Rouge

-----

Observations : Pas de remarque

Puis Madame DE ALMEIDA SANTOS Sylvie 4<sup>ème</sup> adjointe procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à **LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :**

- **VALIDE** l'échange, sans soulte, des parcelles référencées AK 58 et 59 contre la parcelle cadastrée AI 896 en partie aux conditions sus énoncées,
- **AUTORISE** le Maire ou, en son absence, l'Adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

---ooOoo---

Affaire n° 32-130918 :

Acquisition de la parcelle AD 571 sise au Premier Village et appartenant à Mr BEGUE Luc René / Approbation de la convention de portage entre la Commune et l'EPFR

-----

Observations : Pas de remarque

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20181219-DCM01-191218-  
DE  
Date de télétransmission : 21/12/2018  
Date de réception préfecture : 21/12/2018

Puis Madame DE ALMEIDA SANTOS Sylvie 4<sup>ème</sup> adjointe procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- PROCEDE à la validation de l'acquisition du terrain AD 571 aux conditions sus énoncées,
- AUTORISE le Maire à signer la convention entre l'EPFR et la Commune,
- AUTORISE le Maire ou, en son absence, l'Adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

---ooOoo---

MODIFICATIF remis en séance

Affaire n° 33-130918 :

Maîtrise foncière de la parcelle AD 206 en partie sise au Premier Village et appartenant à la SCI FUNG Bellepierre / Validation de l'acquisition

Observations : Pas de remarque

Puis Madame DE ALMEIDA SANTOS Sylvie 4<sup>ème</sup> adjointe procède au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- VALIDE l'acquisition du terrain AD 206, en partie, aux conditions sus énoncées,
- AUTORISE le Maire ou, en son absence, l'Adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

---ooOoo---

Affaire n° 34-130918 :

Maîtrise foncière des parcelles cadastrées AW 102, 108, 472 et 473 situées au Bras Piton et appartenant à Mme NATIVEL Mireille / Validation de l'acquisition

Observations : Pas de remarque

Puis Madame DE ALMEIDA SANTOS Sylvie 4<sup>ème</sup> adjointe procède au vote. Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- ACTE la demande de Madame NATIVEL Mireille de vouloir vendre ses biens à la Commune,
- PROCEDE à la validation de l'achat des terrains de 18 ha 62 a 75 ca référencés AW 102, 108, 472 (ancien 109) et 473 (ancien 110) au prix de 120 000 €,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'Adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

---ooOoo---

Affaire n° 35-130918 :

Cession des parcelles communales cadastrées AT 668 et 680 sises à la rue Bouvier DELOZIER au 2<sup>ème</sup> Village / Validation de la vente au profit des époux ANAMMIALO Pascal et Paule

Observations : Pas de remarque

Puis Madame DE ALMEIDA SANTOS Sylvie 4<sup>ème</sup> adjointe procède au vote.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20181219-DCM01-191218-  
DE  
Date de télétransmission : 21/12/2018  
Date de réception préfecture : 21/12/2018

**Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :**

- VALIDE la cession des terrains référencés AT 668 et 680 de 708 m<sup>2</sup> au prix de 71 000 euros, aux conditions énoncées ci-dessus,
- AUTORISE le Maire ou, en son absence, l'Adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

---ooOoo---

Affaire n° 36-130918 :  
Impasse DIEUDONNE / Rétrocession à l'euro symbolique et en l'état de la parcelle AM 394 correspondant à l'emprise de la voie

Observations : Pas de remarque

Puis Madame DE ALMEIDA SANTOS Sylvie 4<sup>ème</sup> adjointe procède au vote.

**Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :**

- ACTE l'accord des Consorts JACQUEMART,
- VALIDE l'acquisition par voie amiable et à l'euro symbolique, de la parcelle AM 394,
- PROCEDE ultérieurement au classement dans le domaine public communal de la dite voie,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'Adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

---ooOoo---

Affaire n° 37-130918  
Cession de la parcelle cadastrée AD 185 en partie / Validation des modalités de la vente (surface arpentée et échancier) à Mr SAINT-AGNAN, gérant de l'EURL Concept Immobilier

Observations : Pas de remarque

Puis Madame DE ALMEIDA SANTOS Sylvie 4<sup>ème</sup> adjointe procède au vote.

**Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :**

- VALIDE les modalités de règlement du prix, exposées ci-dessus,
- AUTORISE le Maire ou, en son absence, l'Adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

---ooOoo---

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal du Jeudi 13 septembre 2018 est levée à 19h33.**

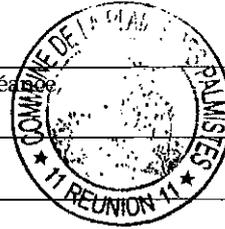
**Commune de la Plaine des Palmistes**  
**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 septembre 2018**

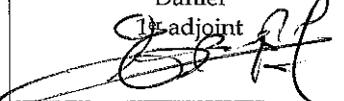
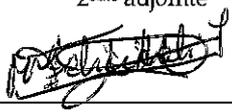
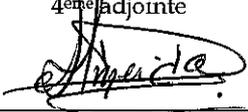
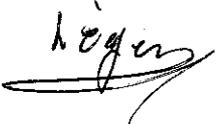
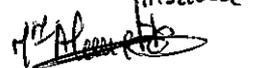
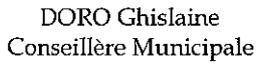
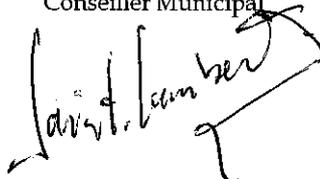
Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal dans sa séance **du Mercredi 19 décembre 2018 :**

*à la majorité des membres présents et représentés.*  
*3. abstentions, 5. contre*

APPROUVE le présent procès-verbal.

Secrétaire de séance



Marc Luc BOYER Maire 	JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel 1 <sup>er</sup> adjoint 	FELICIDALI Laurence 2 <sup>ème</sup> adjointe 	LAN YAN SHUN Gervile 3 <sup>ème</sup> adjoint 
DE ALMEIDA SANTOS Sylvie 4 <sup>ème</sup> adjointe 	ALAVIN Danielle 5 <sup>ème</sup> adjointe 	PLANTE Yves 6 <sup>ème</sup> adjoint 	GONTHIER Emmanuelle 7 <sup>ème</sup> adjointe 
ROBERT Jean Benoît 8 <sup>ème</sup> adjoint 	LEGER Victorin Conseiller Municipal 	GONTHIER André Conseiller Municipal 	HOAREAU René Conseiller Municipal 
VITRY Marie Lucie Conseillère Municipale 	ROBERT Jean Noël Conseiller Municipal Procureur ALAÏS Priscilla 	JACQUEMART Jasmine Conseillère Municipale 	DIJOUX Marie Josée Conseillère Municipale 
DORO Ghislaine Conseillère Municipale 	ALOUETTE Priscilla Conseillère Municipale 	DEURWEILHER Didier Conseiller Municipal 	ROLLAND Alette Conseillère Municipale 
GUERIN Jacques Conseiller Municipal 	BOYER Lucien Conseiller Municipal 	SAINT -LAMBERT Jean Luc Conseiller Municipal 	DELATRE Joëlle Conseillère Municipale 

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740065-20181219-DCM01-191218-  
 DE  
 Date de télétransmission : 21/12/2018  
 Date de réception préfecture : 21/12/2018

Commune de la Plaine des Palmistes  
Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 septembre 2018

GRONDIN Toussaint Conseiller Municipal <i>Abs.</i>	MOGALIA Mélissa Conseillère Municipale <i>Mogalia</i>	BOYER Éric Conseiller Municipal <i>Abs.</i>	PAYET Johnny Conseiller Municipal <i>[Signature]</i>
IGOUBE Sabine Conseillère Municipale <i>[Signature]</i>			

Observations et réclamations :

*M. Saint-Jambert demande à ce que soit rectifié le mot "engages" à remplacer par "garanties".*

.....

.....

.....